

# Certification professionnelle pour adultes

**Parcours**



## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Les avantages d'une certification officielle</b>	<b>4</b>
<b>Quatre voies</b>	<b>5</b>
<b>Témoignage: Évolution personnelle et nouvelle qualification</b> Christine Carollo, 40 ans, future employée de commerce CFC active au sein d'une administration communale	<b>6</b>
<b>Se présenter à l'examen final</b>	<b>8</b>
<b>Témoignage: «Cette VAE, c'est un peu comme une revanche!»</b> Stéphanie Tercier, 37 ans, assistante en soins et santé communautaire CFC dans un hôpital fribourgeois	<b>10</b>
<b>Faire valider ses acquis</b>	<b>12</b>
<b>La parole à la spécialiste</b> Christa Nienhaus, conseillère responsable du portail d'entrée du canton de Berne	<b>14</b>
<b>Les questions à se poser avant de se lancer</b>	<b>17</b>
<b>Témoignage: D'aide de cuisine à cuisinier avec CFC</b> Alaittin Kocahal, 42 ans, employé en cuisine AFP et cuisinier CFC, travaille dans un home	<b>20</b>
<b>En savoir plus</b>	<b>22</b>

## Introduction

Vous exercez votre métier depuis des années, mais vous n'avez pas de titre attestant vos compétences? Vous avez acquis des connaissances et un savoir-faire pratique dans une profession? Cette brochure présente les différentes voies permettant d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sans devoir obligatoirement passer par la case apprentissage.

Si vous n'avez que peu ou pas d'expérience professionnelle, il est sans doute préférable que vous effectuiez une formation professionnelle initiale dans sa totalité. En fonction de la profession et du titre visé, un apprentissage classique dure de deux à quatre ans.

Comment choisir la voie qui vous conviendra le mieux? Cela dépend de plusieurs facteurs tels que votre niveau de formation, votre motivation, votre environnement social ou encore vos ressources personnelles et financières.

Cette brochure vous aide à faire votre choix et à prendre une décision. Lisez l'interview d'une conseillère en orientation, qui répond aux principales questions concernant la procédure à suivre. Découvrez aussi les témoignages de personnes qui ont acquis une certification professionnelle; elles parlent de leurs parcours, de leurs motivations et de ce que cette expérience leur a apporté. Vous aussi, franchissez le pas!

# Les avantages d'une certification officielle

De nos jours, les employeurs exigent de leurs collaborateurs et collaboratrices des qualifications professionnelles qui peuvent être attestées grâce à une certification officielle. Pour cela, ils sont souvent disposés à soutenir leur personnel avec des offres de formation continue.

Une certification officielle permet aux employés et employées d'occuper une meilleure position à différents niveaux.

## Améliorer sa situation au sein de l'entreprise

Vous pourrez accéder à d'autres responsabilités dans votre entreprise. Votre position lors de négociations salariales, par exemple, sera renforcée. En cas de difficultés économiques de l'entreprise, vos chances de conserver votre emploi seront meilleures.

## Évoluer dans son métier et se perfectionner

L'obtention d'une certification professionnelle est un tremplin vers des formations supérieures (brevets et diplômes fédéraux, écoles supérieures, hautes écoles spécialisées, etc.) ainsi que vers des formations continues.

## Disposer de meilleures perspectives sur le marché du travail

Aujourd'hui, les entreprises engagent des personnes qui possèdent un ou plusieurs titres reconnus. Une certification officielle vous permet d'accéder plus facilement à un nouveau poste dans une autre entreprise.

# Quatre voies

Le système éducatif suisse prévoit quatre possibilités d'obtenir un titre de fin de formation professionnelle (CFC ou AFP). De nombreux adultes optent pour les deux premières.

1) La première possibilité est de se présenter à l'examen de fin d'apprentissage (appelé «procédure de qualification»). Elle vaut pour toutes les formations professionnelles initiales.

2) Deuxième possibilité: faire reconnaître ses compétences par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Cette procédure n'existe que pour quelques professions.

Pour accéder à ces deux premières voies, il faut avoir accumulé une expérience professionnelle d'au moins cinq ans, dont deux à quatre ans dans la profession visée.

3) La troisième possibilité est d'effectuer une formation raccourcie. Cette solution s'adresse aux personnes qui possèdent déjà un diplôme (AFP, CFC, maturité gymnasiale, certificat de culture générale, etc.) ou des connaissances approfondies dans certains domaines. Ces personnes peuvent obtenir une réduction de la durée de la formation ou demander à être dispensées de certains cours.

4) Quatrième et dernière possibilité: faire un apprentissage classique en entreprise (ou en école de métiers). La formation dure trois ou quatre ans pour le CFC (selon le métier choisi), deux pour l'AFP.

## Bon à savoir

### Bases légales

L'admission directe à la procédure de qualification et à la validation des acquis de l'expérience est régie par l'ordonnance sur la formation professionnelle (art. 32).

> [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch) > **Formation > Pilotage et politique de la formation professionnelle > Loi fédérale sur la formation professionnelle**

> [www.orientation.ch/cfcpouradultes](http://www.orientation.ch/cfcpouradultes)





## Christine Carollo

40 ans, future  
employée de  
commerce CFC  
active au sein  
d'une administration  
communale

### Évolution personnelle et nouvelle qualification

À l'issue de sa scolarité obligatoire, Christine Carollo avait une idée assez précise de son avenir. Elle a d'abord fréquenté une école de maturité spécialisée (option santé), avant de suivre une formation d'infirmière en école supérieure. Un parcours qui lui a permis de commencer tout de suite à travailler: «J'ai exercé dans le milieu médical durant une dizaine d'années. J'ai occupé un poste dans une clinique psychiatrique, puis d'autres dans

les soins à domicile ainsi qu'au sein d'un home pour personnes âgées», explique-t-elle.

Avec le temps, les changements de lieux de travail n'ont pas suffi à cacher un malaise grandissant. «J'ai eu des moments difficiles», avoue Christine Carollo. «La pénibilité des tâches et les horaires ne me convenaient pas. J'ai compris que je devais quitter ce domaine.»

Se réorienter professionnellement n'est jamais facile. Christine

Carollo y est parvenue en prenant du temps pour elle et en osant se lancer. «Au chômage, on m'a proposé d'aller donner un coup de main au secrétariat d'une association caritative. Au début, j'étais sceptique, je ne me voyais pas faire ce genre de travail.»

Au fil des semaines, elle se voit confier toujours plus de tâches administratives. Contre toute attente, cette activité se révèle non seulement agréable et intéressante, mais lui ouvre également des débouchés: «La commune dans laquelle l'association a son siège m'a contactée pour me proposer un contrat d'auxiliaire temporaire au sein de son administration.»

Depuis, son contrat a été prolongé. Sur proposition de la commune, Christine Carollo suit actuellement les cours préparatoires destinés aux adultes souhaitant se présenter directement à l'examen final d'employé-e de commerce. «Organisés par l'association professionnelle, les modules s'étendent sur deux ans. Je suis des cours deux soirs par semaine et un samedi par mois. Ça demande beaucoup de motivation: il n'y a pas que les leçons en classe, il faut aussi prévoir suffisamment de temps pour étudier à la maison.»

Retourner sur les bancs d'école tout en travaillant en parallèle n'est pas une mince affaire. «Cela exige une grande discipline. Mais

d'un autre côté, on se montre en général aussi plus déterminé qu'à l'adolescence! Pour le moment, je m'en sors bien et je suis heureuse de pouvoir apprendre de nouvelles choses», précise Christine Carollo.

Certaines matières ne sont pas toutes simples. C'est le cas de la comptabilité, par exemple. «Je n'en avais jamais fait auparavant. Mais le fait d'être active dans ce

➤ **Suivre une formation en cours d'emploi demande beaucoup de motivation: il n'y a pas que les leçons en classe, il faut aussi prévoir suffisamment de temps pour étudier à la maison.**

domaine est un avantage: en classe, je comprends rapidement de quoi il est question. Par ailleurs, grâce à ma maturité spécialisée, j'ai été dispensée de certains cours de culture générale.»

Lorsque Christine Carollo aura réussi ses examens de fin d'apprentissage, elle obtiendra le statut de fonctionnaire communale. Dans le futur, elle devra continuer à suivre des cours pour rester à jour: «Dans l'administration, il y a chaque année des nouveautés, que ce soit au niveau des procédures ou des outils informatiques. La formation continue est, pour moi, très positive!»

# Se présenter à l'examen final

Les adultes qui n'ont pas fait d'apprentissage peuvent se présenter aux mêmes examens finaux que les autres apprentis. Pour cela, ils doivent déjà posséder le savoir-faire pratique nécessaire à l'exercice de la profession; ils ont acquis ce savoir-faire «sur le tas», en travaillant comme employés non qualifiés. Ils ont la possibilité de combler certaines lacunes théoriques en suivant les cours appropriés. Si vous êtes dans ce cas, voici ce que vous devez savoir.

## Expérience professionnelle

Au moment de vous présenter aux examens, vous devrez pouvoir attester d'au moins cinq ans d'expérience pratique, dont deux à quatre ans dans la profession visée. Ces cinq années peuvent avoir été

effectuées auprès du même employeur ou cumulées dans différentes entreprises. Le travail à temps partiel est compté en conséquence. Les ordonnances de formation précisent pour chaque profession le nombre d'années minimum requis.

➤ [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch) > Formation > Formation professionnelle initiale > Liste des professions

## Connaissances pratiques et théoriques

Lors de l'examen, vous serez interrogé-e sur les matières prévues dans le plan de formation de la profession dont vous visez le CFC ou l'AFP. Cela implique que vos connaissances soient complètes et actuelles. Il y aura peut-être des lacunes à combler, par exemple au niveau des

## Comment procéder?

- Prenez contact avec l'office de la formation professionnelle de votre canton. Des spécialistes vous donneront toutes les informations indispensables à la réalisation de votre démarche.  
➤ [www.adresses.csfo.ch](http://www.adresses.csfo.ch)
- Vous devez déposer une demande d'admission à l'examen de fin d'apprentissage. Vous joindrez à votre demande les attestations des expériences professionnelles et des compétences acquises.
- L'organe cantonal compétent fait une estimation de l'expérience professionnelle que vous avez accumulée et détermine l'expérience et/ou les connaissances encore à
- acquérir. Si votre dossier est accepté, il vous le confirmera et vous informera sur les possibilités de fréquenter les cours professionnels.
- Vous êtes libre de choisir la manière dont vous voulez vous préparer à l'examen: renseignez-vous sur l'organisation des cours et les éventuelles offres spécifiques pour adultes.
- Vous vous présentez aux mêmes épreuves que les autres apprentis. Vérifiez les matières examinées qui sont fixées dans les ordonnances de formation.
- Si vous réussissez l'examen, vous recevez le CFC ou l'AFP.

connaissances professionnelles, de la culture générale ou des langues. C'est à vous de mettre à jour ces connaissances, soit en suivant des cours, soit en vous préparant de manière individuelle.

## Préparation aux examens

Afin de mettre toutes les chances de réussite de votre côté, il vous est vivement recommandé de suivre des cours préparatoires spécifiques. Dans certaines professions, où la certification professionnelle pour adultes est très demandée, il existe des offres de formation ad hoc qui permettent une préparation aux examens en cours d'emploi (cours du soir ou cours le samedi, par exemple). Ces offres sont

mises en place par les associations professionnelles ou par des institutions de formation privées. Vous pouvez aussi fréquenter les cours officiels, organisés par les écoles professionnelles; ils se déroulent en général durant la journée. En classe, vous vous retrouverez avec des élèves plus jeunes. Pour pouvoir suivre ces cours, vous aurez besoin d'une autorisation de l'école; votre employeur doit aussi être prêt à vous libérer un ou plusieurs jours par semaine. En contrepartie, vous devrez peut-être faire face à une diminution de salaire ou à des heures supplémentaires.

➤ [www.orientation.ch/cfcpouradultes](http://www.orientation.ch/cfcpouradultes) > Admission directe à l'examen final

## Bon à savoir

8

### Étudier en autodidacte

Si vous êtes une personne bien organisée et capable d'auto-discipline, vous pouvez acquérir par vous-même les connaissances qui vous manquent. Il est nécessaire que vous sachiez précisément quelles sont les matières à étudier. Pour cela, contactez l'école professionnelle. Elle peut vous conseiller des manuels scolaires et vous renseigner sur d'autres ouvrages utiles.

9





## Stéphanie Tercier

37 ans, assistante en soins et santé communautaire (ASSC) CFC dans un hôpital fribourgeois

### «Cette VAE, c'est un peu comme une revanche!»

Stéphanie Tercier a travaillé durant quinze ans comme aide-soignante. «Avec l'arrivée des ASSC sur le marché, mon cahier des charges a changé, ce qui ne me convenait plus», explique-t-elle. «Mon employeur m'a proposé d'obtenir le CFC d'ASSC par validation des acquis de l'expérience (VAE). J'y ai vu l'opportunité de valoriser mon expérience

et de bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. Mon employeur a pris en charge la totalité des frais de procédure. En contrepartie, j'ai dû faire cette VAE sur mes jours de congé et je me suis engagée à rester en poste encore deux ans dans l'hôpital.»

Une fois les premières étapes passées (séance d'information,

entretien individuel avec une conseillère en orientation, etc.), place au plat de résistance: l'élaboration du dossier de validation. «J'ai dû décrire 52 situations vécues au travail», précise Stéphanie Tercier. «Par exemple, j'ai expliqué comment j'avais aidé une personne âgée, qui n'avait plus de dents, à se nourrir: j'ai ainsi raconté que j'avais demandé au cuisinier de lui hacher ses aliments. Les descriptions doivent être détaillées et vivantes, tout en restant synthétiques. L'important, c'est aussi de savoir faire des liens entre les situations. J'ai également annexé des documents comme preuves, tels que des cartes de menus ou des protocoles de soins. Au final, mon dossier comportait plus de 200 pages.»

Stéphanie Tercier a consacré de nombreuses soirées et nuits à établir ce portfolio. «Cela prend énormément de temps et exige beaucoup d'organisation. Heureusement, j'ai pu compter sur le soutien de mes proches, notamment pour la garde des enfants.» Certains contenus du dossier ont été contrôlés par des collègues infirmières et l'ensemble a été relu par une amie enseignante (pour l'orthographe et les tournures de phrases). «Il ne faut pas avoir peur de demander de l'aide autour de soi!»

Après l'examen du dossier et l'entretien de vérification, le verdict tombe: sur les quatorze modules

analysés, onze sont validés. «Durant deux ans, à un rythme irrégulier, j'ai suivi des cours pour acquérir les trois modules restants (actes médico-techniques; pharmacologie; soins de base, maladies et fonctionnement du corps humain). En classe, j'étais avec des adultes qui effectuaient un apprentissage raccourci. Nous étions trois à faire une VAE d'ASSC: nous nous sommes

➤ **J'ai vu, dans la VAE, l'opportunité de valoriser mon expérience et de bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle.**

échangé des conseils.» Finalement, près de trois ans après le début de la procédure, Stéphanie Tercier obtient son CFC.

Aujourd'hui, grâce à son changement de statut, la jeune femme se sent davantage considérée. Elle a aussi gagné plus de responsabilités et d'autonomie. «Désormais, je peux m'occuper d'un patient dans son intégralité et mettre en place des soins sans faire tout de suite appel à une infirmière. Au départ, je voulais justement devenir infirmière. Malheureusement, je n'ai pas pu accéder à la formation. Cette VAE, c'est un peu comme une revanche!»

# Faire valider ses acquis

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une procédure qui permet d'obtenir un CFC ou une AFP sans effectuer un apprentissage classique et sans passer les examens.

Le principe de la VAE est d'établir un bilan documenté (dossier) des compétences opérationnelles acquises et de les valider. Sur la base de son expérience, le candidat ou la candidate au CFC ou à l'AFP par VAE reçoit une certification pour les compétences qui répondent aux exigences de la profession.

## Prérequis

Pour réussir cette procédure, il est nécessaire de posséder un niveau de compétences qui se rapproche de celui exigé. Vous devez en outre pouvoir justifier d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle, dont plusieurs années d'expérience dans la profession visée.

La démarche demande une certaine maîtrise du français, aussi bien oral qu'écrit, de l'autonomie ainsi que des capacités d'analyse et de synthèse.

## Dossier de validation

L'élaboration du dossier de validation constitue l'élément central de la procédure. Dans ce dossier, vous

## Bon à savoir

### VAE limitée à quelques professions

La VAE n'existe pas dans toutes les professions et n'est pas non plus proposée dans tous les cantons. Dans ce domaine, les cantons travaillent ensemble et se complètent au niveau des offres. Par conséquent, s'il n'y a pas de VAE dans votre canton pour la profession que vous visez, n'hésitez pas à chercher dans une autre région.

➤ [www.orientation.ch/vae](http://www.orientation.ch/vae)  
➤ Offres de VAE

identifiez, analysez et consignez les compétences opérationnelles acquises.

## Investissement en termes de temps

Vous devez être prêt-e à investir du temps et de l'énergie dans la démarche. On compte par exemple

entre 100 et 200 heures pour la seule élaboration du dossier de validation. S'il y a des lacunes, elles devront être comblées dans un délai de cinq ans par des formations complémentaires ciblées.

La durée et le coût de la procédure dépendent des dispositions légales en vigueur dans votre canton ainsi que du nombre de compléments de formation à suivre.

➤ [www.orientation.ch/vae](http://www.orientation.ch/vae)

## Quelles sont les étapes à suivre?

- Prenez contact avec le portail d'entrée de votre canton. Il s'agit d'un service spécial d'information et de conseil pour les adultes qui souhaitent obtenir une certification professionnelle. Des spécialistes vous donneront toutes les informations indispensables à la réalisation de votre démarche. Vous serez en principe convoqué-e à une séance d'information.  
➤ [www.orientation.ch/cfcpouradultes](http://www.orientation.ch/cfcpouradultes)  
➤ Portails d'entrée
- Seul-e ou avec l'aide d'un conseiller ou d'une conseillère, vous établissez un dossier de validation répertoriant et documentant vos compétences. Pour réaliser ce dossier, il est recommandé de se faire accompagner par des professionnels.
- Des experts examinent votre dossier et vous convoquent ensuite à un entretien de vérification.
- Vous recevez un rapport détaillé attestant des compétences acquises. Si toutes les compétences sont reconnues, vous obtenez le CFC ou l'AFP.
- Si le comité d'experts constate des lacunes, vous devrez les combler dans un délai de cinq ans par le biais de formations complémentaires. Ces compléments de formation sont en principe proposés par les écoles professionnelles ou les organisations du monde du travail.
- Votre dossier est à nouveau examiné et si toutes les conditions sont remplies, vous recevez le CFC ou l'AFP.

# La parole à la spécialiste



**Christa Nienhaus**, conseillère responsable du portail d'entrée du canton de Berne

## Qu'est-ce qu'un portail d'entrée cantonal?

Chaque canton dispose d'un point de contact pour les adultes qui désirent obtenir une certification professionnelle. Si vous souhaitez faire examiner votre expérience professionnelle, contactez le portail d'entrée de votre canton de domicile. Vous pouvez trouver l'adresse sur [www.orientation.ch/cfcpouradultes](http://www.orientation.ch/cfcpouradultes).

## Quel est le profil des personnes qui vous sollicitent?

Beaucoup d'entre elles ont la trentaine ou la quarantaine et possèdent une longue expérience professionnelle. Certaines souhaitent obtenir le CFC ou l'AFP pour accéder à une formation continue, par exemple. D'autres n'ont pas réussi l'examen de fin d'apprentissage et veulent enfin décrocher leur diplôme. La profession d'employé-e de commerce est de loin la plus demandée. Je reçois jusqu'à 100 demandes de renseignements par an. De plus en plus de jeunes adultes me sollicitent par rapport à ce métier.

## Donnez-vous à ces personnes des conseils personnalisés?

Oui. Je les conseille et les accompagne dans leur parcours vers une certification professionnelle. J'examine avec elles leurs expériences professionnelles, leurs compétences et les ressources dont elles disposent pour déterminer la voie appropriée en vue de l'obtention d'un CFC ou d'une AFP. Beaucoup passent l'examen de fin d'apprentissage. Les formations en cours d'emploi, qui durent entre un et deux ans, transmettent les connaissances nécessaires et préparent au mieux les élèves à l'examen.

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la santé ont tendance à choisir une formation professionnelle initiale raccourcie d'assistant-e en soins et santé communautaire. Dans ce domaine, les employeurs ont souvent les infrastructures et le personnel qu'il faut pour cela.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est idéale pour celles et ceux qui ont une grande expérience professionnelle et qui possèdent déjà au moins les deux tiers des compétences opérationnelles requises.

Si une personne ne remplit aucune des conditions pour l'une ou l'autre de ces voies, je discute avec elle des moyens de les atteindre. Je l'encourage à demander dans son entreprise si elle peut temporairement changer d'unité pour élargir ses connaissances. Dans certains cas, il est préférable de changer d'emploi ou de suivre des cours ciblés. J'accueille aussi des personnes qui optent pour un apprentissage complet.

## Concrètement, en quoi consiste l'élaboration et l'évaluation du dossier pour la VAE?

Chaque profession a un profil de qualification. Via une plateforme

en ligne, les candidats et candidates doivent passer en revue, une par une, toutes les compétences opérationnelles requises et décrire en détail comment ils les mettent en pratique. Un cuisinier doit par exemple expliquer comment il vérifie la qualité des légumes et avec quelles méthodes de cuisson il prépare tel ou tel plat. Il peut joindre au dossier des recettes ou des tableaux nutritionnels. Autre exemple: une employée de commerce doit décrire comment elle traite une commande, en précisant quelles connaissances et compétences elle mobilise. Tous les certificats de travail et autres attestations doivent être remis avec le dossier.

Un comité d'experts examine ensuite le dossier. Dans les professions liées à l'industrie, à l'artisanat et au domaine commercial, la pratique fait aussi l'objet d'une évaluation sur le lieu de travail.

S'il y a des lacunes dans le dossier, les candidats et candidates peuvent demander conseil sur la manière d'acquérir les compétences manquantes. Un mécanicien de production a par exemple appris à fabriquer des pièces manuellement lors d'un cours interentreprises. Une employée de commerce a pu améliorer son ni-



# Les questions à se poser avant de se lancer

veau d'anglais en suivant un cours de langue.

## Combien de temps dure la procédure de VAE et combien coûte-t-elle?

En comptant une demi-journée de rédaction par semaine, le dossier peut être terminé en huit à douze mois. La remise du CFC intervient quelques mois plus tard. Si des lacunes doivent être com-

blées, cela rallonge évidemment la procédure.

Partout en Suisse, la VAE coûte environ 2300 francs. Dans le canton de Berne, les séances d'information sont gratuites; nous offrons aussi une heure d'entretien individuel. La situation est différente dans les autres cantons. Il faut aussi penser aux éventuels coûts de formation pour l'acquisition des compétences manquantes.

## Quelle est la meilleure voie pour moi?

Vous hésitez entre une VAE, une admission directe à l'examen final, une formation raccourcie et un apprentissage classique? Contactez le portail d'entrée de votre canton de domicile. Des spécialistes se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous renseigner sur les procédures cantonales d'admission, les cours préparatoires et les séances d'information.

> [www.orientation.ch/cfcpouradultes](http://www.orientation.ch/cfcpouradultes)  
> Portails d'entrée

## Combien de temps devrai-je investir?

Se préparer à la procédure de qualification (examen final ou VAE) demande un temps considérable. En plus de votre activité professionnelle, il vous faudra suivre des cours, étudier, réviser. Vous devrez investir de votre temps libre, quitte à sacrifier des moments que vous auriez pu consacrer à votre famille ou à vos amis. Êtes-vous prêt-e à assumer cela? Votre entourage vous soutient-il? Qui gardera vos enfants en votre absence? Ce sont là des questions que vous devez absolument vous poser.

## Que pense mon employeur de mon projet?

Il est préférable d'informer votre employeur de votre projet. Peut-être qu'il vous encouragera et vous soutiendra. Il en ira de même avec vos collègues. Vous pourrez peut-être aussi vous préparer aux examens dans votre entreprise, par exemple en vous familiarisant avec les activités et les tâches d'autres unités.

Toutefois, vous n'avez pas l'obligation d'avertir votre employeur. Ce dernier n'est pas non plus tenu de vous soutenir ni de vous libérer pour que vous puissiez suivre les cours préparatoires. Si vous ne bénéficiez d'aucun soutien, renseignez-vous sur les endroits où vous pouvez acquérir des connaissances professionnelles pratiques (dans un cours interentreprises, dans une école professionnelle ou encore dans une autre entreprise).





### Est-ce que je remplis les conditions sur le plan scolaire?

Les cours à l'école professionnelle et les examens se déroulent en français, en allemand ou en italien selon la région de Suisse où vous vivez. Votre maîtrise de la langue est-elle suffisante pour suivre

l'enseignement professionnel et comprendre les sujets des épreuves? Si ce n'est pas le cas, contactez l'école professionnelle pour savoir si vous pouvez prendre part à des cours d'appui. Dans certaines professions, une deuxième langue nationale ou l'anglais sont également évalués.

### Qu'est-ce que cela représente au niveau financier?

Pour acquérir les connaissances manquantes, vous devrez peut-être diminuer votre taux d'activité. Cela engendrera une diminution de revenus proportionnelle aux jours où vous serez absent-e. Dans la plupart des cantons, les cours pour adultes dispensés par les écoles professionnelles sont payants. Certains cantons participent toutefois aux frais. Renseignez-vous auprès de l'office de la formation professionnelle de votre région. Comparez les offres de cours, car les prix peuvent varier considérablement. Dans tous les cas, les frais d'examen sont à votre charge.

➤ [www.adresses.csfo.ch](http://www.adresses.csfo.ch)

Vous pouvez faire une demande de bourse, mais renseignez-vous au préalable sur les conditions. Certains cantons ne délivrent aucune bourse pour l'obtention d'une certification professionnelle pour adultes. Même en cas de réponse positive, le soutien financier obtenu est rarement suffisant.

➤ [www.orientation.ch/bourses](http://www.orientation.ch/bourses)

➤ [www.boursesdetudes.ch](http://www.boursesdetudes.ch)

### Au chômage?

Renseignez-vous auprès de votre office régional de placement (ORP). Sous certaines conditions, vous pourrez recevoir une aide financière de la part de l'assurance-chômage pour vos démarches.

➤ [www.travail.swiss](http://www.travail.swiss)





## Alaittin Kocahal 42 ans, employé en cuisine AFP et cuisinier CFC, travaille dans un home

### D'aide de cuisine à cuisinier avec CFC

Lorsqu'Alaittin Kocahal est arrivé en Suisse (à Bâle), il a tout de suite trouvé du travail comme aide de cuisine, car il avait de l'expérience dans la restauration. Il s'est ensuite retrouvé au chômage. Grâce au soutien de l'office de placement de sa région, il a pu suivre un apprentissage d'employé en cuisine. «On m'a proposé une place d'apprentissage dans une institution de réinsertion», ex-

plique-t-il. «Comme mon salaire d'apprenti ne me suffisait pas pour vivre, j'ai reçu une aide financière.»

«La pratique dans l'entreprise et l'enseignement des connaissances professionnelles à l'école ne m'ont pas posé de problème. Par contre, j'ai eu quelques difficultés dans les branches générales comme le droit, à cause de mon niveau d'allemand.» Alaittin Kocahal a été aidé

par ses collègues et son chef lorsqu'il ne comprenait pas quelque chose, et il a aussi suivi des cours de langue.

«À l'école professionnelle, j'étais entouré de jeunes apprentis et apprenties. Je me suis senti très bien accueilli. Enfant, je n'aimais pas trop l'école mais ici, je me réjouissais chaque jour d'y aller!» Le fait de ne pas être un apprenti comme les autres a aussi ses bons côtés: l'un des enseignants lui a proposé de venir travailler dans son entreprise - un home pour personnes âgées - une fois son AFP obtenue.

Alaittin Kocahal a alors rapidement abandonné sa fonction d'auxiliaire pour endosser davantage de responsabilités derrière les fourneaux. Une promotion synonyme d'augmentation de salaire. La réussite de cette AFP lui a également redonné confiance en lui: «Je n'ai plus eu peur de l'échec et j'ai réalisé que je pouvais toujours changer d'emploi, si nécessaire.»

Au bout d'un an, son chef lui a parlé de la possibilité d'obtenir une certification professionnelle pour adultes, en se présentant à l'examen de fin d'apprentissage de cuisinier. «C'est surtout la perspective d'un salaire plus élevé qui m'a motivé. Au niveau du travail, j'assumais déjà les tâches d'un cuisinier qualifié.»

Alaittin Kocahal a donc à nouveau fréquenté l'école profession-

nelle, durant deux ans. Et une fois encore, l'allemand lui a donné du fil à retordre. «Pendant un moment, j'étais sur le point de craquer», précise-t-il. «Mais mes collègues en cuisine m'ont motivé et m'ont soutenu chaque fois qu'ils le pouvaient. Je dois aussi beaucoup à ma femme, qui m'a aidé à

**L'allemand m'a donné du fil à retordre. C'est grâce notamment au soutien de mes collègues et de ma femme que j'ai pu obtenir mon CFC.**

tenir bon. Elle s'est occupée des enfants et des tâches ménagères, en plus de son activité professionnelle.»

Aujourd'hui, Alaittin Kocahal travaille toujours dans le home. «Ce dernier est aussi une institution de réinsertion, comme l'était mon entreprise formatrice. Nous travaillons principalement avec des personnes souffrant de troubles psychiques.» Parvenir à motiver ces personnes et à les intégrer dans les processus de travail est un vrai défi. «Certains ne viennent au boulot que quand ils en ont envie. Un jour, nous pouvons être dix en cuisine et le lendemain, je peux être seul.»

Alaittin Kocahal a appris à s'occuper de ce type de personnes lors d'une formation spécifique. Il a également suivi le cours de formateur en entreprise.

- [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch), pour toutes les questions concernant les places d'apprentissage, les professions et les formations
- [www.adresses.csfo.ch](http://www.adresses.csfo.ch), adresses des offices d'orientation et de la formation professionnelle
- [www.formationprofessionnelleplus.ch](http://www.formationprofessionnelleplus.ch) > **Formation initiale** > **Certification professionnelle pour les adultes**, informations de la Confédération sur la certification professionnelle pour adultes
- [www.formationprof.ch](http://www.formationprof.ch), portail de la formation professionnelle



## Impressum

Nouvelle édition 2019  
© 2019 CSFO, Berne. Tous droits réservés.

**Édition:**  
Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO  
CSFO Éditions, [www.csfo.ch](http://www.csfo.ch), [editions@csfo.ch](mailto:editions@csfo.ch)  
Le CSFO est une institution de la CDIP.

**Enquête et rédaction:** Regula Luginbühl, Jean-Noël Cornaz, Fabio Ballinari, CSFO  
**Traduction:** Catherine Natalizia, Schliern; Service linguistique de la Fondation ch  
**Relecture:** Christa Nienhaus, services d'orientation du canton de Berne; Marianne Gattiker, Saint-Aubin-Sauges  
**Photos:** Maurice Grünig, Zurich; Thierry Parel, Genève; Viola Barberis, Claro  
**Graphisme:** Andrea Lüthi, CSFO  
**Mise en page et impression:** Cavelti, Gossau

**Diffusion, service client:**  
CSFO Distribution  
Industriestrasse 1, 3052 Zollikofen  
Tél. 0848 999 002, [distribution@csfo.ch](mailto:distribution@csfo.ch),  
[www.shop.csfo.ch](http://www.shop.csfo.ch)

**N° d'article:** LO2-3011 (1 exemplaire), LO2-3012 (paquet de 20 exemplaires)  
Cette brochure est également disponible en allemand et en italien.

Nous remercions toutes les personnes et les entreprises qui ont participé à l'élaboration de ce document. Produit avec le soutien du SEFRI.



**Vous travaillez depuis des années dans le même domaine, mais vous n'avez pas de titre reconnu attestant vos compétences? Il n'est jamais trop tard pour obtenir un CFC ou une AFP. Grâce à ces diplômes, vous pourrez bénéficier de meilleures perspectives sur le marché du travail ou encore accéder à la formation professionnelle supérieure.**

**Cette brochure présente les quatre voies permettant aux adultes d'obtenir une certification professionnelle. Elle contient aussi des témoignages de personnes qui sont passées par là, ainsi que l'interview d'une conseillère en orientation, qui répond aux principales questions concernant la procédure à suivre.**